

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 mars 2017

**N°48/03/2017 : MUSEE INGRES - EXPOSITION "HORS LES MURS" - TARIFS DES VISITES GUIDEES**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.*

**Etaient présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCCQ à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Durant la fermeture du musée Ingres (2017-2019), un programme d'actions culturelles intitulé « le musée hors les murs » est prévu en ville et dans les établissements culturels de Montauban.

A l'Ancien Collège, la Chapelle abritera ainsi un florilège des collections du musée Ingres autour de deux des plus célèbres Montalbanais que sont Ingres et Bourdelle.

Dans ce cadre, il a été prévu lors de l'adoption du Budget 2017, des visites guidées de l'exposition proposée aux Montalbanais, par le Centre du patrimoine aux tarifs suivants :

- . Visite des collections « le musée Ingres hors les murs »
  - Plein tarif : 5,20 €
  - Tarif réduit : 2,70 €
  
- . Visite Une heure une œuvre « le musée Ingres hors les murs »
  - Plein tarif : 3,20 €
  - Tarif réduit : 1,70 €

Afin de faciliter l'accès au public à cette exposition valorisant la découverte et le rayonnement des œuvres du Musée Ingres durant la période de fermeture, il est proposé que les visites guidées proposées soient gratuites.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- dire que les visites guidées des collections du Musée Ingres « hors les murs » seront gratuites.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

